

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SOCIÉTÉ "LES VENTS DU SUD ARTOIS"

COMMUNE DE LE TRANSLOY

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE 33/225 KV
POUR LE RACCORDEMENT DE PARCS ÉOLIENS**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 14 novembre 2016, une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'un poste électrique 33/225 KV pour le raccordement de parcs éoliens, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus, sur le territoire de la commune de LE TRANSLOY. Cette demande est présentée par la Société "Les Vents du Sud Artois".

Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur DUMORTIER, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un courrier de l'Autorité environnementale, daté du 30 août 2016, indiquant l'absence d'avis émis dans les délais réglementaires, en mairie de LE TRANSLOY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de LE TRANSLOY (Rue du 8 Mai 1945, 62450 Le Transloy). Ce courrier sera également publié sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Permis de construire ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LE TRANSLOY, pour recevoir ses observations :

- le lundi 12 décembre 2016 de 9H00 à 12H00
- le mercredi 21 décembre 2016 de 9H00 à 12H00
- le samedi 7 janvier 2017 de 9H00 à 12H00
- le vendredi 13 janvier 2017 de 14H00 à 17H00

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à M. Julien PEZZETTA, Directeur de la société "LES VENTS DU SUD ARTOIS", 521 boulevard du Président Hoover, "Le Polychrome", 59800 LILLE, 03 20 37 60 31.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de LE TRANSLOY ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Permis de construire ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande de permis de construire dans un délai de 2 mois à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.